

Le scandale Stavisky

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Garat a bénéficié de certaines commissions déjà conclues, en attendant que les bénéfices qui lui auraient été servis à l'Assemblée par le Crédit municipal, par l'intermédiaire de M. Garat et de son frère.

C'est Alexandre qui a présenté à M. Garat au cours d'une entrevue qui eut lieu à la mairie. Depuis lors, j'avais apporté du Crédit-mairie mes mandats et petites cotisations, et c'est à lui que je soumettais toutes les difficultés de ces affaires.

C'est M. Garat seul qui prenait toutes les décisions et transmettait les décisions. C'est M. Garat qui fit les démarches auprès des compagnies d'assurances pour obtenir des délais au moment de l'échéance des bons irréguliers.

C'est également en plein accord avec M. Garat qu'au moment où la situation devenait tendue, et pareil à ce qui se passait dans les autres villes, les mandats ont été rachetés par les moyens que les derniers restes d'affaiblissement ont été accomplis.

Telles sont les grandes lignes des accusations de Tisserand. M. Garat, interrogé entre deux portes avant son départ pour Paris, a qualifié ces allégations de « complètes inexactitudes ».

Mais Tisserand a depuis lors apporté des éléments nouveaux à l'appui de ses affirmations.

Une déclaration de M. Garat maire de Bayonne

Sitôt que M. Garat, maire radical socialiste de Bayonne, vint de Paris à ce regard son domicile la nuit de vendredi à samedi, à 1 h. 30, des représentants de la Presse se rendirent chez lui et lui ont demandé une entrevue.

« Vous avez de graves révélations à me faire, Messieurs, dit le député. Entrez. »

Les graves révélations, c'étaient les accusations portées par M. Tisserand. On connaît la thèse du directeur de la cause municipale : « Tout ce que j'ai fait, a-t-il dit en résumé, n'ai fait sur les ordres de M. Garat, c'est Alexandre, alias Stavisky, qui m'a présenté au maire. C'est le maire qui a pris toutes les décisions, transmittait les différends, avait les démarches, a-t-il dit. M. Garat d'exprimer sa pensée ainsi, au sujet de ce réquisitoire : « Je ne répondrai pas à un Tisserand. »

« Je ne puis pas reprocher d'être intervenu auprès des compagnies d'assurances ? Il faut avoir la foi pour rassurer, je croyais en la valeur de l'entreprise que je présidais. C'est pourquoi, comme un commerçant faisait de la publicité, afin de faire valoir, au marchand, j'ai fait des démarches pour un succès. »

« Beaucoup ? demanda-t-on. — Autant qu'il était nécessaire pour obtenir l'intervention ministérielle. Je me suis appuyé sur le décret du 9 juin 1916. Vous voyez bien qu'il n'a pas été créé pour les besoins de la cause. C'est pourquoi l'intervention de M. Dalimier, alors ministre du Travail, a été tout à fait inutile. »

« On pose alors à M. Garat cette nouvelle question : — Est-ce vous qui avez nommé Tisserand au poste de directeur du Crédit municipal ?

« Le député répond : — Ah, non ! Ce n'est pas moi, mais le préfet du département qui avait lui et ses opérations du reste le droit de contrôler. »

« Tisserand avait votre confiance ? — Toute ma confiance. Notre collaboration était tellement amicale que je ne lui demandais jamais de comptes. Il avait une confiance absolue, par ses statuts ena-mêmes. »

« Le Conseil d'administration a-t-il eu connaissance des bons irréguliers de la ville ? — Non, un montant total de 8 millions ? — Oui, j'en ai parlé au Conseil d'administration. Les procès-verbaux ont été en possession du jury et furent fait. »

« La conversation entre les représentants de la Presse et le député municipal a pris fin alors. Il était près de 3 heures du matin. »

Tisserand va être confronté avec M. Garat

Bayonne, 6 janvier. — Le nouvel interrogatoire annoncé de Tisserand reste fixé à demain dimanche, à 14 h. 30, au Palais de Justice, en présence des défenseurs de Stavisky, M. Jean-Charles Legendre et André Delmas.

Une confrontation est prévue à l'issue de cet interrogatoire entre Tisserand et M. Garat député, maire de Bayonne.

On craint des incidents au cours de l'après-midi dominical, parmi la population, divisée maintenant par les passions politiques.

Des renforts de gardes mobiles ont été demandés par les autorités, afin de parer à toute éventualité.

Le demi-million sera largement dépensé

Bayonne, 6 janvier. — M. Verlaquet, expert-comptable, est parti pour Bordeaux à la fin de la matinée, emportant les numéros de 138 bons alloués au chiffre 1 à un nombre 1.121.

Ces 138 bons représentent environ une somme de 115 millions.

Donc, 833 bons manquent à l'appel. En supposant même que certains d'entre eux soient authentiques, il est permis de dire que le chiffre total de l'escroquerie, qui est loin d'être exactement connu, dépasse largement le demi-million.

« L'affaire commence », déclare M. J. Legrand, qui demande l'inculpation de M. Garat

« L'affaire commence », a déclaré M. Jean-Charles Legrand, député radical, dans une conférence à Bayonne, au lycée de la Ville-d'Argent qui a amené de Paris.

« La Côte-d'Argent, après les autres communes qui se sont dévouées ces jours derniers, sur la passage de Tisserand, au moment où l'inculpation était au Palais de Justice en dans les locaux du Crédit municipal. »

Cependant, l'émotion est toujours considérable. Certains membres du Conseil municipal annoncent leur dé-

mission prochaine, conviennent, disent-ils, que le Conseil actuel n'a plus l'autorité morale nécessaire pour administrer la cité et lui réclament de nouvelles élections.

M. Charles Legrand va procéder au cours de la journée à des démarches incessantes. C'est ainsi que l'avocat adjoint par Tisserand, pour sa défense, M. Delmas, a déposé, dès le début de l'après-midi, une demande d'inculpation de M. Garat, maire de Bayonne, disant que les éléments déjà réunis par l'information doivent permettre, d'ores et déjà, une décision.

M. Tisserand, ajoute l'avocat dans une lettre au Juge d'instruction, ne cesse d'affirmer qu'il n'a agi que sur les ordres et conformément aux instructions de M. Garat, président du Conseil d'administration. Nous vous demandons de considérer s'il y a lieu de décider l'inculpation de M. Garat et de prendre à son égard toutes les mesures que vous jugerez utiles à la manifestation de la vérité.

Une première démission au Conseil municipal de Bayonne

Bayonne, 6 janvier. — Samedi matin une première démission au Conseil municipal était enregistrée. M. Rectoran, officier en retraite, conseiller municipal, rapporteur de la Commission des Finances, qui présida le 28 décembre 1923, les comptes et budgets de la ville, est venu remettre à la sous-préfecture sa démission écrite :

« Je n'occupe personne, a dit M. Rectoran. Mais l'estime que le Conseil municipal actuel ne peut plus administrer la ville et que de nouvelles élections sont nécessaires. »

On croit savoir que huit conseillers municipaux de Bayonne, outre M. Rectoran, ont manifesté l'intention de donner leur démission qui serait effective d'ici trois ou quatre jours.

M. Georges Bonnet, ministre des Finances, affirme ne pas connaître l'escroc

M. Georges Bonnet, venu au Palais-Royal, a été interrogé sur le scandale Stavisky.

« Je ne connais pas personnellement l'escroc ou la justice recherchée. Je ne l'ai jamais vu, a-t-il déclaré. Dès que certaines informations de Presse, concernant mes collègues, m'ont été envoyées, j'ai immédiatement fait leur demande. M. Stavisky était reçu au Ministère des Finances. La réponse a été négative. »

« Il peut certainement se faire que l'escroc ait séjourné à Paris pendant la conférence financière dont j'ai présidé les travaux. Je réjette que je ne l'ai jamais rencontré, je n'ai jamais communiqué avec lui. C'est net, précis, catégorique. »

« Que me reproche-t-on encore ? d'avoir autorisé la collaboration de M. Guibaud-Ribaud à mon cabinet. C'est inexact. Certains parlementaires m'ont recommandé M. Guibaud-Ribaud. J'ignorais qu'il fut un des défenseurs de Stavisky. Je l'ai fait appeler, avant d'être à la tête de ce chargé de mission libre. Quarante-huit heures après l'entrevue, j'ai écrit à mon visiteur que je renonçais à sa collaboration. »

« M. Guibaud-Ribaud n'a jamais fait partie de mon cabinet. Voilà qui est encore net, précis, catégorique. »

« J'ajoute que, grâce à l'activité du receveur des finances de Bayonne, le système défectueux employé par le Crédit municipal de cette ville a été dénoncé par mes soins à la Chancellerie, dès le mois de juin 1923. Pour les bons honoraires, mon administration, soumise au conseil, a toujours recommandé le système. »

« Les administrateurs des sociétés créées par Stavisky ont été arrêtés à mon cabinet, on leur a conseillé de démissionner. Pourquoi aller plus loin ? La question du remboursement des bons de l'Etat a été posée à plusieurs reprises. Je déclare que l'Etat ne peut être responsable en quoi que ce soit. Tout au plus, la responsabilité de la ville de Bayonne pourrait être envisagée et il n'est pas certain que les tribunaux l'admettent. »

L'escroquage des papiers de Stavisky

Nous avons annoncé que les perquisitions effectuées rue Saint-Georges, huit jours après la fuite de l'escroc, n'avaient donné aucun résultat. Mais ce qui est intéressant, c'est ce que le Juge d'instruction a découvert le 24 décembre au matin, et de fort bonne heure, plusieurs centaines de documents étaient venus vers 23, rue Saint-Georges. Pendant plusieurs heures, les démolisseurs descendirent des bureaux, un certain nombre de caisses renfermant tout ce qu'il ne fallait pas voir.

On doit être facile, semble-t-il, de retrouver ces camionneurs et de savoir où ils ont déposé leur précieux chargement.

Seuls les bons de grande valeur furent irréguliers

La comptabilité du Crédit municipal de Bayonne, littéralement engloutie par M. Verlaquet, expert-comptable, a été examinée.

On a constaté que seuls les bons de grande valeur furent irréguliers.

M. Demay, juge d'instruction, paraît indiquer qu'il n'y a eu aucune irrégularité sur les bons de peu de valeur remis par Gustave Tisserand de 100 francs à quelques milliers de

Le sénateur Borah veut forcer la France à payer ses dettes

Washington, 6 janvier. — Malgré l'insistance de nombreux sénateurs qui désiraient voir le gouvernement poursuivre énergiquement le remboursement des dettes de guerre, la ligne de conduite de l'administration demeure celle qu'a décliné M. Pittman, président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat. M. Pittman a déclaré à la tribune du Sénat que la question des dettes de guerre doit passer après la nécessité immédiate de restaurer le commerce mondial.

« Nous pouvons amener la France à admettre nos mélanges, notre blé, notre viande, et, en retour, admettre ses vins de haute qualité qui n'ont aucune concurrence en Amérique, a dit M. Pittman. »

Le sénateur Borah a déclaré qu'un effort sérieux n'a été fait jusqu'ici pour obtenir le paiement des dettes de guerre :

« J'étais moi-même, a-t-il ajouté, partisan de leur annulation tant qu'on pouvait croire que l'Europe était disposée à déborder. Mais l'Europe n'ayant fait aucune concession en ce sens, il convient de l'obliger à payer ses dettes. »

Le sénateur Borah a rappelé que le président Jackson avait forcé la France à payer ses dettes en tirant une traite sur le Trésor français, qu'il avait fait encaisser à New York, et qu'il avait fait des préparatifs de guerre.

« Il existe donc un moyen de mettre cette nation à la raison, a conclu le sénateur Borah. »

Quant à la dette dont M. Jackson président de 1828 à 1836, obtint le remboursement par la France, il s'agit des « dédommagements réclamés par l'Amérique pour dommages causés à ses constructeurs par le blocus continental institué par Napoléon. »

M. Stavisky quitte son domicile provisoire

M. Stavisky, qui s'était installé avec ses enfants et la urine de ses derniers dans un hôtel, 1, rue Obligado, a quitté de bonne heure, ce matin, son domicile provisoire, sans faire part de ses projets à la presse. Mais l'Europe n'ayant fait aucune concession en ce sens, il convient de l'obliger à payer ses dettes.

Le sénateur Borah a déclaré qu'un effort sérieux n'a été fait jusqu'ici pour obtenir le paiement des dettes de guerre :

« J'étais moi-même, a-t-il ajouté, partisan de leur annulation tant qu'on pouvait croire que l'Europe était disposée à déborder. Mais l'Europe n'ayant fait aucune concession en ce sens, il convient de l'obliger à payer ses dettes. »

Le sénateur Borah a rappelé que le président Jackson avait forcé la France à payer ses dettes en tirant une traite sur le Trésor français, qu'il avait fait encaisser à New York, et qu'il avait fait des préparatifs de guerre.

« Il existe donc un moyen de mettre cette nation à la raison, a conclu le sénateur Borah. »

Quant à la dette dont M. Jackson président de 1828 à 1836, obtint le remboursement par la France, il s'agit des « dédommagements réclamés par l'Amérique pour dommages causés à ses constructeurs par le blocus continental institué par Napoléon. »

La vie judiciaire de Stavisky

Sur la demande de M. Donat-Guigou, procureur général, M. Pressard, procureur de la République, a établi un rapport sur les antécédents judiciaires de Stavisky. En voici le résumé :

« Serge-Alexandre Stavisky, fils d'Emmanuel et de Dona Adamov, est né le 20 novembre 1886, à Sobodka, près de Kiev, en Russie. »

« M. Emmanuel Stavisky, qui exerçait la profession de chirurgien-dentiste, vint habiter la France le 20 août 1900 et, par la suite, il se fit naturaliser français. »

« Serge-Alexandre Stavisky a épousé, en 1910, M^{lle} Armande Sever, dont il divorce quelques années plus tard pour épouser ensuite M^{lle} Ariette Simon. »

« Le 7 août 1914, Stavisky s'enrôla et fut versé au 15^e escadron de troupes légères. Mais il fut réformé le 2 le 7 novembre 1915. »

M. Paganon confère avec les directeurs et les présidents des compagnies de chemins de fer

Paris, 6 janvier. — M. Joseph Paganon, ministre des Travaux publics, a réuni, samedi matin, dans son cabinet, MM. de Rothschild et Le Besnecq, président du Conseil d'administration et directeur de la Compagnie du Nord et les présidents et directeurs des autres Compagnies de chemins de fer.

« Assistait également à cette conférence, M. M. Boutet, directeur général des chemins de fer et des routes et Batelle, directeur du contrôle de l'exploitation technique du matériel et de la traction au ministère des Travaux publics. »

« Cette réunion a permis de poursuivre l'étude du programme de travaux et de réglementation destinés à renforcer la sécurité, ainsi que de nouvelles mesures prises pour l'application de la loi du 8 juillet 1923. »

« Le ministre a autorisé des essais de signalisations nouvelles qui auront lieu, très prochainement, sur divers réseaux. Enfin, il a été envisagé l'étude d'un projet de loi relatif aux délégués à la sécurité. »

M. Guiraud est nommé sous-gouverneur de la Banque de France

Paris, 6 janvier. — M. G. Bouquet a soumis à la signature du président de la République le décret nommant M. Guiraud, comme directeur général de la Banque d'Algérie; Guiraud, comme sous-gouverneur à la Banque de France, et Yves de Boisanger, comme directeur du mouvement général des fonds.

Les funérailles de M. Pierre de la Gorce

Les obsèques de M. Pierre de la Gorce, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, ont été célébrées samedi matin, à 10 heures, en l'église Notre-Dame-des-Champs, dans la plus grande simplicité, voulue par le défunt.

La cérémonie était présidée par Mgr Radraud, membre de l'Académie française, recteur de l'Institut catholique.

L'état de santé du général Dubail

Paris, 6 janvier. — L'état de santé du général Dubail, grand chancelier de la Légion d'honneur, préoccupé depuis quelques jours son entourage et s'est subitement aggravé.

Dans ces conditions, l'assemblée générale des membres de la Société d'entraide de la Légion d'honneur, qui se tenait samedi soir, le 5 janvier, à la grande salle de la rue de Valenciennes, a été reportée au samedi 27 janvier.

L'anniversaire de la mort d'André Maginot

Bar-le-Duc, 6 janvier. — Samedi matin, à 11 heures, a été commémoré à Revigny-sur-Orain, l'anniversaire de la mort d'André Maginot, ministre de la Guerre, et député de la Meuse.

M. Maurice Jean, président de la Fédération mensuelle des anciens combattants et victimes de la guerre, est allé au cimetière déposer des fleurs sur la tombe du « bonhomme d'Etat ». Il était accompagné du chanoine Poljanow, député de la Meuse; de M. Potal, maire de Revigny; et du docteur Robert, président local des anciens combattants.

Les ennemis de la Caisse des retraites des députés

On déclare dans les couloirs de la Chambre, qu'une partie importante de l'actif de la Caisse des retraites des anciens députés aurait été convertie en faux bons du Crédit municipal de Bayonne. Le fonctionnement de la Caisse se trouverait de ce fait compromis.

On sait que cette Caisse est constituée par des fonds en verse chaque député, en retenant sur son indemnité. Dès qu'il n'occupe plus le mandat législatif il touche une retraite proportionnelle.

La Caisse, basée sur le principe de la totalité, d'avoir tirés à l'échéance, bien en vérité mal connus du public et même des députés. Les intéressés ont une activité ou un retraital — observent, on effect, la plus grande discrétion au sujet de cet organisme financier d'un autre particulier. Il vit dans un silence scrupuleusement observé (si l'on peut dire).

Le député proposé à la gestion et la comptabilité de la Caisse est depuis un certain temps M. Favre, député socialiste des Pyrénées-Orientales.

Hayotta à la Sûreté générale

Hayotta, l'associé de Stavisky, s'est rendu samedi matin à la Sûreté générale.

Le monstre du Loch Ness

Edimbourg, 6 janvier. — Le monstre du Loch Ness aurait été vu de nouveau dit-on, mais cette fois sur la terre ferme. M. Arthur Grant, étudiant vétérinaire à Edimbourg, se rendait à motocyclette d'Inverness chez son père à Drumadoch, sur la rive nord du Loch. Il passait à cheval sur la route vers midi. Le ciel était détrempé par de fortes pluies et il faisait un magnifique clair de lune.

En arrivant près d'Abriachan, M. Grant a distinctement aperçu le monstre qui, à quelques mètres de lui pour aller plonger dans le Loch avec un bruit formidable. — J'étais, a dit M. Grant, trente ou quarante mètres d'un endroit où le chemin entre Glasgow et Inverness, vient d'être refait quand, tout à coup, j'ai aperçu, en bordure de la route, un gros objet noir. J'allais presque le toucher lorsqu'une petite tête émergea sur un haut rocher à gauche vers moi. L'animal, pris de peur, a fait deux bonds, traversa la route et plongé dans le Loch. J'ai eu une vue splendide du monstre que j'ai presque heurté avec ma motocyclette. Il a un long cou, une tête d'anguille avec deux yeux ovales au sommet, il a un corps massif avec deux nageoires palmées à l'avant, deux à l'arrière et une queue dont j'ai évalué la longueur de 1 m. 50 à 2 mètres. L'animal peut avoir, au total, de 4 m. 50 à 6 m. Il m'a semblé être à la fois du pliosaure et du phoque. J'ai sauté à terre, mais il a foncé à toute allure.

SIR JOHN SIMON A REGAGNE LONDRES

Paris, 6 janvier. — Sir John Simon, accompagné de Lady Simon, est arrivé à la gare de Lyon ce matin, à 9 h. 45, venant de Rome.

Il a été salué à sa descente du train par un secrétaire de l'ambassade d'Angleterre.

Le chef du Foreign Office est retourné directement à l'ambassade d'Angleterre d'où il compte repartir pour Londres à midi. Si le temps ne lui permet pas de prendre l'avion, il gèrera Londres sur la rive de l'Or.

Sir John Simon ne verra aucun membre du gouvernement français durant son court séjour à Paris.

Peut-on contraindre légalement l'ex-avocat Bonnet à répondre aux convocations du juge d'instruction ?

Paris, 6 janvier. — Les milieux judiciaires de Saint-Etienne et de Lyon se demandent si un moyen légal ne pourrait être envisagé pour amener Bonnet à répondre aux convocations du juge, c'est-à-dire se rendre au palais, lorsque le juge reprendra l'instruction, si Bonnet ne veut pas sortir de la prison.

Saisie de la question, la direction de la circonscription éditoriale de Lyon a décidé de la soumettre au ministre de la Justice.

Un des caissiers de la banque balaïse a succombé à ses blessures

Berne, 6 janvier. — M. Kaufmann, caissier principal de la Banque balaïse, attaqué par des bandits et qui avait été grièvement blessé par les coups de revolver tirés par ses agresseurs, est mort samedi matin des suites de ses blessures.

Le procès des bandits de Marseille

Aix-en-Provence, 6 janvier. — Dans la dernière semaine de janvier, la Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône jugera les différents affaires reprochées à Mangier et à sa bande, notamment l'attentat du bureau de Postes de Saint-Martin. Le procès commencera le 24 janvier.

UN COURTIER EN BESTIAUX MARON EST ARRÊTÉ PRÈS DE REIMS

Il avait fait des victimes parmi les sauteurs de la région.

La police vient d'arrêter à Aulnay-sous-Bois un individu qui au cours de ventes aux enchères précédait les officiers ministériels sur des marchés de bestiaux, se faisait adjoindre à crédit des chèques ou des vouchers contre la présentation de faux papiers.

Cet escroc, Edmond Syvain, 47 ans, ex-député des sauteurs, n'a jamais les notaires ni les vendeurs en obtenir le paiement.

Edmond a avoué ses escroqueries; on croit qu'il a des complices recueillis qui procèdent les chèques ou les vouchers achetés dans les ventes.

Le ministre de la Guerre vient de signer un décret autorisant l'érection dans le département de l'Aisne, d'un monument à la mémoire de la Légion d'honneur, à l'initiative de cette initiative de parcelles, a procédé dans les derniers jours de l'année dernière à la vente de la parcelle de 100 mètres carrés au profit de la Légion d'honneur.

Les souscriptions anglaises-étrangères en vue d'acquiescer à ce projet de monument ont été de 22.700 francs. On dit que les souscriptions en sont pas comptées complètes, 22.700 francs de plus sont actuellement en route pour les Etats-Unis.

Un étudiant écossais affirme avoir vu le monstre du Loch Ness

Edimbourg, 6 janvier. — Le monstre du Loch Ness aurait été vu de nouveau dit-on, mais cette fois sur la terre ferme. M. Arthur Grant, étudiant vétérinaire à Edimbourg, se rendait à motocyclette d'Inverness chez son père à Drumadoch, sur la rive nord du Loch. Il passait à cheval sur la route vers midi. Le ciel était détrempé par de fortes pluies et il faisait un magnifique clair de lune.

En arrivant près d'Abriachan, M. Grant a distinctement aperçu le monstre qui, à quelques mètres de lui pour aller plonger dans le Loch avec un bruit formidable. — J'étais, a dit M. Grant, trente ou quarante mètres d'un endroit où le chemin entre Glasgow et Inverness, vient d'être refait quand, tout à coup, j'ai aperçu, en bordure de la route, un gros objet noir. J'allais presque le toucher lorsqu'une petite tête émergea sur un haut rocher à gauche vers moi. L'animal, pris de peur, a fait deux bonds, traversa la route et plongé dans le Loch. J'ai eu une vue splendide du monstre que j'ai presque heurté avec ma motocyclette. Il a un long cou, une tête d'anguille avec deux yeux ovales au sommet, il a un corps massif avec deux nageoires palmées à l'avant, deux à l'arrière et une queue dont j'ai évalué la longueur de 1 m. 50 à 2 mètres. L'animal peut avoir, au total, de 4 m. 50 à 6 m. Il m'a semblé être à la fois du pliosaure et du phoque. J'ai sauté à terre, mais il a foncé à toute allure.

Une bande d'audacieux escrocs opère à Lille et disparaît

Une audacieuse escroquerie vient d'être dénoncée à Lille. Trois individus ont réussi à subtiliser en un jour des sommes dont le total s'élevait à 1200 francs.

Ce qui attira les victimes, ce fut l'offre par un poste d'acheminement moyennant un cautionnement de trois mille francs.

Elle était assez alléchante et les gens sans emploi qu'elle tenta — une vingtaine environ, croit-on jusqu'ici — se rendirent boulevard Vauban, dans un immeuble où brillait une plaque de cuivre toute neuve. Un Consortium des appareils automobiles s'y trouvait.

Un directeur, entouré d'un employé, affirmait être un directeur et un employé, leur expliquait le travail. Il s'agissait de ramasser périodiquement les pièces d'un frêne contenues dans les billards ramassés. Sur les sommes restant du partage entre la société et le débiteur, le Consortium touchait une commission de vingt pour cent, plus un fixe mensuel de 1.200 francs.

Le lendemain, congédia, versait sans échéance les 3.000 francs de garantie, contre lesquels on lui faisait un reçu en bonne et due forme et un contrat de travail prévoyant la maladie, les congés payés, etc.

L'un des candidats toucha le reçu n° 84, ce qui faisait croire que les victimes des escrocs seraient au moins quatre-vingts.

A la fin de la journée, le trio partit et les propriétaires du local inné par eux, ne les virent pas rentrer, pris d'un subit malheur, ils prévinrent M. Derret, commissaire de police du 3^e arrondissement.

Sur ces entrefaites, arriva un premier plaignant, domicilié boulevard Vauban, et une enquête fut ouverte.

« Mais les autres étaient filés et devaient déjà être loin. Le Faquet à été avisé et les plaintes commencèrent à arriver. »

LA SITUATION DU CHOMAGE DANS LE NORD

Le Journal Officiel a publié les renseignements suivants :

Les 71 fonds de chômage en activité allouent des secours à 36.352 chômeurs (33.275 hommes et 3.077 femmes) ainsi répartis : 8.885 par les fonds départementaux groupés 396 communes et 27.467 par les fonds municipaux (24.471 hommes et 2.996 femmes). Les 71 fonds de chômage ont versé 833.275 francs de secours (799 à Créteil, 833 à Wottréville, 620 à Wagny, 266 à J. A. 216 : Comines, 146 à Fiers, 142 à Moirax, 134 à Morc, 116 à Nem, 107.

Le chômage partiel est de deux jours par semaine pour 1.007 ouvriers et ouvrières ; de trois jours pour 533 ; de quatre jours pour 325 et de cinq jours pour 143 ouvriers et ouvrières.

A un oiseau des produits finis

On nous communique :

A la suite d'une réunion tenue à la Société Industrielle, à Lille, par quelques industriels, anciens et actuels, un communiqué a été publié par certains journaux de la région, aux termes duquel les industriels aient eu émis une Union de défense de leurs intérêts. L'Union des anciens et actuels industriels supplémentaires pour produits finis, dont le siège est à Roubaix, 24, rue Paillard, et le secrétaire, chef St. Pierre Hanquiel, docteur en droit, 246, boulevard de la République à La Madeleine, et qui groupe la très grande majorité des anciens et actuels industriels de la région, a été constituée. L'Union de défense formée par quelques industriels, restés jusqu'à présent isolés, en dehors de tout groupement.

Au Comité départemental des mutilés, combattants et victimes de la guerre

La commission permanente de ce comité s'est réunie à la préfecture hier samedi, à 15 h., sous la présidence de M. Verforme.

Les comptes rendus mensuels concernant le réajustement professionnel, fonctionnement du service des emplois réservés, l'établissement des livrets d'indemnité et de secours sur subventions de guerre, pensions 100 % ont été approuvés.

Il a été arrêté en décembre 1923, 425 secours et allocations divers pour une somme de 40.913 fr.

La commission a pris connaissance d'une circulaire relative à la déduction du droit à la retraite du combattant des anciens militaires déserteurs au 11 novembre 1918.

D'autres comptes rendus relatifs au fonctionnement des bureaux services à la rééducation professionnelle, des titulaires de la carte du combattant ont été aussi approuvés.

La liste de combattants a été renouvelée à 45 anciens militaires de la guerre 1914 et à 15 anciens militaires à qui on avait retiré la carte.

Le nombre des bénéficiaires de la carte de combattant au 31 décembre 1923 s'élevait à 154.700. Il y a encore 14.292 requêtes.

Il a été accordé en décembre par le service des combattants, 281 allocations diverses pour une somme de 54.670 fr.

L'assemblée a eu outre statué sur 209 recours.

LA SITUATION AU PORT DE DUNKERQUE

Plus de cinq cents dockers se sont joints aux ouvriers recrutés par le groupement patronal. Un grand nombre d'autres dockers se sont encore fait inscrire dans la journée d'hier. Toutefois, les laissez-passer individuels exigés pour avoir l'accès sur les quais, ne leur ont été délivrés qu'après avis du bureau d'embarquement et dans les limites de demandes présentées par les employeurs de main-d'œuvre.

M. CHARLES DELESALLE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT A L'AIR VIENDRA A BOULOGNE LE 14 JANVIER

Le dimanche 14 janvier, l'Aéro-Club de Boulogne organise une grande manifestation.

M. Charles Delesalle, sous-secrétaire d'Etat à l'A. R., et qui est en même temps président de l'Aéro-Club de Boulogne, s'occupera de tenir la conférence.

A 15 h. 30, une conférence sera donnée par M. Gilbert Bardet, commandant d'aviation de réserve, le plus jeune commandant de la Légion d'honneur.

A cette occasion, un banquet officiel sera offert au ministre.

Le tournoi de la Ceinture des Fladres

Une belle soirée au Palais des Sports, à Lille

La nouvelle compétition sportive « Ceinture des Fladres » réservée aux jeunes espoirs du Nord, se devait normalement commencer ce dimanche, à 17 h., mais devant le nombre considérable des engagements et pour éviter l'embouteillage, les dirigeants de l'Association Sportive Lilloise se sont vu obligés de faire commencer les séries samedi soir.

Le Palais des Sports de la Foire commerciale de Lille a donc connu, dès 19 h., la grande foule, d'autant plus que pour ces préliminaires, l'entrée était gratuite.

Le réunion a débuté à 20 h., sous la présidence de M. Orimauz, assisté de M. Lerouge.

Les combats étaient arbitrés par M. Coelers de Lille.

Tous les combats se sont déroulés en 3 rounds de 2 minutes, sans décision officielle, les juges conservant leur classement secret.

Le soir a débuté par la catégorie poids mouches. On a vu aux prises Léonard Hingot, du B. C. de Castelnau et Louis Grassin, du Boxing Club Nordiste.

Par leur technique, ces deux hommes ont mérité certainement le combat final. Mais Hingot a été battu par Grassin.

Le deuxième combat s'est déroulé entre deux poids plumes : Richard d'Haubourdin, contre Willy de la Cour, de l'Association Sportive Lilloise. Richard, plus dur mais moins scientifique que Marcelles, qui peinait à se défendre, a été battu.

Le troisième combat fut la rencontre de deux poids moyens : Deryck de Fries, et Matelneyck d'Hellemmes, team Hellemmes. Le premier round est à l'avantage de Deryck, les deux autres rounds ont été gagnés par Matelneyck, mais les deux hommes se sont séparés sans décision.

Le combat, poids légers, entre Jean Morel, de Lille, et Marcel Bauwens, de Watrillos, Bauwens se trouve en face d'un adversaire qu'il ne sait pas boxer, mais d'une taille et d'une allonge impressionnantes. Bauwens gagne aisément par jet de l'épave en 3e round.

Le combat, poids légers, entre Van derbeeren, de Lille, et Desobry, de Valenciennes, Van derbeeren a été battu par Desobry. Le premier round est égal mais arbitré. L'arbitre a donc déclaré l'adversaire vaincu. Le second round est plus pour Van derbeeren. Willy de la Cour, de l'Association Sportive Lilloise, a été battu par Desobry.

Alors, dimanche à 17 h., au Palais des Sports, deuxième journée des Fladres, les combats ont commencé et deux combats supplémentaires ont eu lieu en cas de décisions rapides.

FOOTBALL-ASSOCIATION LE SALUT HITLERIEN ET LE SPORT

Reims, 6 janvier. — L'Association de football de Carlsruhe (Allemagne) qui s'est tenue à Reims le 26 et 27 décembre, a vu à la demande des représentants sportifs français renoncer à son tour à la participation à la Coupe de la Ligue internationale de football. Les représentants français ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas participer à une compétition sportive qui se déroulerait sous le signe du salut hitlerien.

COCHET BAT PENCE DE LONDRES

Monte-Carlo, 6 janvier. — Dans un match de championnat de tennis, Cochet a battu Pence de Londres par 6 à 0.

HOCKEY SUR GLACE Les « Rapides » sont battus

Les « Rapides » de Valenciennes ont été battus par les « Stars » de Lille par 10 à 0.

LES VENTES DE LAINES

Naples, 6 janvier. — Housse de 25 % sur tous les genres communs. Marché embêté. Tous pays sans arrêt.

Csp. 6 janvier. — Sur les dernières ventes hausse de 10 % sur tous les genres. Marché très animé. Le choix diminue.

Rassemblements commerciaux COTONS

Importations, 10.103. Amérique, hausse 6/8. Brésilien, baisse 8/16. Egyptien, baisse 10/16.

Nouv. Yarn	Yarn	Nouv. Yarn	Yarn
Janv.	10 35 10 75	Janv.	10 30 10 40
Fév.	10 35 10 75	Fév.	10 30 10 40
Mars	10 35 10 75	Mars	10 30 10 40
Avril	10 35 10 75	Avril	10 30 10 40
Mai	10 35 10 75	Mai	10